

Les caves de la Gestapo à Bruxelles

Site mémoriel

Memorial site: The cellars of the Gestapo in Brussels

Herdenkingsplek: de Gestapokelders in Brussel

Daniel Weyssow



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/temoigner/1218>

DOI : [10.4000/temoigner.1218](https://doi.org/10.4000/temoigner.1218)

ISSN : 2506-6390

Éditeur :

Éditions du Centre d'études et de documentation Mémoire d'Auschwitz, Éditions Kimé

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2014

Pagination : 154-155

ISBN : 978-2-84174-663-7

ISSN : 2031-4183

Référence électronique

Daniel Weyssow, « Les caves de la Gestapo à Bruxelles », *Témoigner. Entre histoire et mémoire* [En ligne], 117 | 2014, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 23 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/temoigner/1218> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/temoigner.1218>

Ce document a été généré automatiquement le 23 octobre 2020.

Tous droits réservés

Les caves de la Gestapo à Bruxelles

Site mémoriel

Memorial site: The cellars of the Gestapo in Brussels

Hedenkingsplek: de Gestapokelders in Brussel

Daniel Weyssow

- 1 L'État-major de la Sipo-SD – la Gestapo – avait établi, à Bruxelles, ses quartiers avenue Louise. D'abord aux 510 et 453, mitraillé par le pilote belge de la R.A.F., Jean de Sélys Longchamp, le 20 janvier 1943, et au 347 où l'État-major déménagea après cet acte de bravoure qui fit de nombreuses victimes parmi les SS, dont le *Sturmbannführer* Alfred Thomas, chef du SD.

Avenue Louise, 453



LE 453, AVENUE LOUISE, DE NOS JOURS.

© GEORGES BOSCHLOOS.

- 2 La principale activité de la Gestapo consistait à planifier et à organiser la déportation des Juifs et l'arrestation des résistants. De nombreux témoins ont fait état de ce qu'ils vécurent dans ces immeubles. Certaines caves étaient destinées aux Juifs raflés, que l'on transférait au camp de rassemblement de Malines lorsqu'elles étaient pleines, d'autres aux Résistants, qui pouvaient y rester séquestrés plusieurs jours, voire plusieurs mois. Cependant, la plupart de ces derniers étaient amenés le matin de la prison de Saint-Gilles pour y subir des interrogatoires à l'un ou l'autre étage. À l'extérieur, un garde se tenait en permanence à l'abri dans une guérite. Dans le hall d'entrée, un membre du personnel vérifiait les rendez-vous et les identités. Un fichier des Juifs permettait de répertorier les arrestations. Une intense circulation traversait ces bâtiments. Des proches venaient s'informer du sort des leurs ; des agents et des secrétaires, lesdites « souris grises », traitaient leurs dossiers tandis que des traducteurs et collaborateurs assistaient les tortionnaires. Un canon antiaérien coiffait le 453.
- 3 En 1995, l'historien et cinéaste André Dartevelle (re)découvrit ces immeubles. Dans les quatre caves (sur vingt) qu'il put visiter au 347, les murs laissaient paraître de nombreuses inscriptions incisées dans la chaux¹. Il ne put documenter celles du 453. En 2009, considérant à notre tour les lieux, nous décidons d'attirer l'attention des Monuments et Sites. En effet, comment inventorier les graffitis des caves alors que les propriétaires, depuis la découverte de 1995, en refusent l'accès ? Une journée d'étude organisée par la Fondation Auschwitz, le 11 octobre 2011, permet de réunir les personnes intéressées par cette question (historiens, rescapés, personnalités politiques, journalistes et... un propriétaire)². Quelques jours plus tôt, grâce à une intervention de la RTBF³, un autre propriétaire du 453 nous ouvre sa cave qui s'avère contenir de

nombreuses inscriptions. La preuve est ainsi faite de la présence de graffitis également dans cet immeuble. Mais cela ne mobilise pas plus les propriétaires du 453 dont trois d'entre eux seulement rompent le silence.

Inscription sur le mur d'une des caves



© D.R.

- 4 Le 9 octobre 2013, Julie de Grootte, députée au Parlement bruxellois, relance le dossier en s'adressant au nouveau Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort, qui déclare n'exclure aucune mesure pour parvenir à protéger les lieux. Des journalistes⁴ estiment qu'une expropriation des caves pourrait même être plausible. La RTBF décide, en janvier 2014 de réaliser un nouveau reportage sur le sujet⁵. Si, au cours du tournage, les propriétaires du 347 restent cloîtrés, l'accueil est nettement plus enthousiaste au 453. Des interviews sont enregistrées dans les caves. Pour clore le tournage, l'équipe du journal télévisé se rend au Cabinet du Ministre-Président afin de l'interroger sur ses intentions. Il révèle alors qu'il compte déposer au Parlement, le lendemain, jeudi 9 janvier 2014, une proposition de classement des caves. Le vote ayant entériné la proposition, les mesures de protection ont immédiatement pris effet. Le moment de mettre au jour les traces de cette douloureuse semble enfin arrivé.

BIBLIOGRAPHIE

Daniel Weysow (dir.), *Les Caves de la Gestapo. Reconnaissance et conservation*, Paris, Kimé, 2013.

NOTES

1. André Darteville et Isabelle Ponteville, *Avenue Louise, 347. Dans les caves de la Gestapo*, Bruxelles, CEGES - éd. Buch, 1996.
2. <http://www.auschwitz.be/index.php/fr/videos-479/journee-detude-l-siege-de-la-gestapo-a-bruxelles-r-octobre-2011>
3. Aurélie Didier, reportage enregistré le 18 octobre 2011, diffusé le 20 au Journal télévisé de la RTBF, puis transmis par la VRT et TV5-Monde (consultable sur internet).

4. Cédric Rosenbaum, « Avenue Louise: exproprier les propriétaires des caves de la Gestapo? », *L'Avenir.net*, 16 octobre 2013; Christian Laporte, « Caves de la Gestapo: c'est toujours le statu quo! », *La Libre Belgique*, 22 octobre 2013.

5. Le reportage de Marianne Klaric a été diffusé au JT de la RTBF le 9 janvier 2014. Notons également le reportage d'Emmanuel Dupont présenté au JT de RTL-TVI le 12 janvier ainsi que les reportages de Télé-Bruxelles et TV-Brussel diffusés en boucle.